

Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers à SAINT-SEVER et TOULOUZETTE lieux-dits « Lacabenne » « Meignos » « Panchan » « Pretoria » « Saousilla » « Antoinette » « Beignat » « Beignat Sud » « Caroline » « Housqueyres » « Pousse » « Lasaubé » et « Micq » présentée par la société Carrières LAFITTE

Par arrêté du **20 DEC. 2017**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du 23 janvier au 23 février 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation d'exploiter, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Bernard SALLES, ingénieur en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique :

- sur support papier, dans les mairies de Saint-Sever et de Toulouzette. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique à la préfecture des Landes, 24 rue Victor Hugo à MONT DE MARSAN (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale) sur rendez-vous aux jours et heures d'accueil du public (du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Sever 4, rue de l'Hôtel de ville – 40500 SAINT SEVER à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

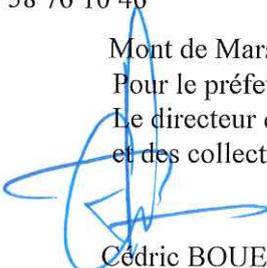
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- mardi 23 janvier 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER
- jeudi 1^{er} février 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER
- jeudi 15 février 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 à la mairie de TOULOUZETTE
- vendredi 23 février 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Saint-Sever et de Toulouzette, à la préfecture des Landes et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peut être demandées à Monsieur Joël GOUVERNAL – Directeur – Lieu-dit « Touya » - 40500 CAUNA – contact : 05 58 76 10 46

Mont de Marsan, le **20 DEC. 2017**
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des actions de l'État
et des collectivités locales



Cédric BOUET